

Loi sur l'intérêt

J'ai certainement été touché par la sympathie que le député a témoignée à l'égard des agriculteurs victimes de circonstances économiques indépendantes de leur volonté. Ce qui est dommage, c'est que le député, comme beaucoup d'autres de la tradition politique qu'il représente, refusent cette sympathie aux travailleurs, eux aussi victimes de la conjoncture. Du point de vue des conservateurs, il y a quelque chose de noble dans la révolte de l'agriculteur contre les circonstances économiques qui lui sont imposées. Je suis tout à fait d'accord. C'est noble et c'est justifié. Pourtant, du point de vue des agriculteurs, il y a quelque chose d'ignoble dans la révolte des travailleurs contre les conditions qui leur sont imposées de l'extérieur, si je puis dire, de la métropole, que ce soit la banque qui les saisisse ou autre chose.

Cela témoigne d'une des fâcheuses divisions qui existent dans ce pays, qui, trop souvent, conduit à faire une distinction entre les problèmes économiques des agriculteurs et ceux des citoyens qui travaillent dans l'industrie. C'est ce fossé que la tradition politique dont je suis issu a essayé de combler. En fait, à bien des égards, nous l'avons comblé en 1933 en créant la coalition des agriculteurs et des travailleurs et, bien entendu, par la formation du CCF. Le parti voulait supprimer cette fausse distinction entre les problèmes que connaissent les agriculteurs à cause de décisions économiques lointaines et ceux qu'éprouvaient les travailleurs pour des raisons semblables. C'est ce que je voulais rappeler au député de Bow River.

Comme d'autres, j'appuie le principe de ce projet de loi. Il est certain que les gens devraient pouvoir plus facilement se libérer des hypothèques signées à une époque où les taux d'intérêt étaient très élevés. Il me semble qu'il est absolument criminel, monsieur le Président, de laisser ces gens à leur triste sort. Ils dépensent tout leur revenu disponible, et dans certains cas plus que ce qu'ils ont, pour payer les intérêts et, à la fin de la période, ils n'ont payé qu'une partie minime du principal. Moi-même, j'ai eu la chance, en 1978, de signer une hypothèque pour cinq ans. Je ne paie, je crois, que quelque 10½ p. 100 d'intérêt et, pourtant, je suis stupéfait de constater que j'ai remboursé si peu du principal en quatre ans et demi.

C'est cela, monsieur le Président, qui est le cœur du problème de notre système économique. Il faut payer beaucoup trop pour avoir trop peu. C'est un signe de la dégradation de la moralité économique dans ce pays. Je rappellerai au député de Vaudreuil (M. Herbert) et au député de Bow River, que le Nouveau parti démocratique a proposé des modifications à la loi sur les banques à l'été de 1980 qui auraient eu le même résultat que ce que les deux députés proposent aujourd'hui. Mais, à cette époque, nous n'avons pas eu leur appui. Si vous voulez bien vous souvenir de ce débat, vous vous souviendrez que les libéraux et les conservateurs ont rejeté systématiquement les amendements proposés par le NPD et notamment l'un d'entre eux qui aurait banni les pénalités en cas de remboursement anticipé d'un prêt et qui aurait interdit aux banques de calculer l'intérêt de manière à s'assurer un profit en cas de remboursement anticipé d'un prêt.

● (1720)

C'est là le genre de proposition que nous avons essayé de faire passer lorsque la Chambre a procédé à une modification de la loi sur les banques. Dieu sait si cela n'arrive pas souvent. Avec un peu de chance, la loi sur les banques est modifiée tous les dix ans. Seulement, les députés libéraux et conservateurs se sont unis pour rejeter nos propositions. Je tenais à le rappeler à la Chambre et à tous ceux que la question intéresse. Que le député de Bow River le veuille ou non, en matière de loi sur les banques et de système bancaire, libéraux et conservateurs font bloc. Ils l'ont prouvé à cette occasion lors d'une trentaine de votes si je ne m'abuse. Il ne faudrait pas l'oublier.

Puisque nous parlons des taux d'intérêt élevés, il ne faudrait pas oublier non plus que les libéraux et les conservateurs, si ce qu'on m'a dit est vrai et je tends à le croire, ont fait bloc à nouveau en 1966, lorsque le problème est apparu. On leur a fait croire que si l'on supprimait la limite de 6 p. 100, grâce à la loi de la concurrence que les députés à ma droite ne cessent d'invoquer, les taux d'intérêt baisseraient. Les banques rivaliseraient entre elles sur les marchés des capitaux et les taux d'intérêt baisseraient. Avec la dérégulation des taux d'intérêt, tout irait mieux et les Canadiens en profiteraient. Monsieur le Président, on a vu ce qui est arrivé. Il est difficile de prétendre que le monopole que détiennent quelques banques canadiennes sur l'économie constitue un modèle de libre entreprise.

Que s'est-il produit, monsieur le Président? Les taux d'intérêt ont grimpé en flèche. A l'époque, nous nous sommes opposés à ce changement radical de la politique du crédit. A la demande des banques à charte qui essayaient de pénétrer le marché du crédit hypothécaire, des prêts à la consommation et des cartes de crédit, la législation sur l'usure a été abolie. A mon sens, ce fut une grave erreur, tant du point de vue économique que théorique. Je suis peut-être vieux jeu, mais je pense que nous n'aurions pas dû abandonner le concept de l'usure et que nous sommes allés un peu trop loin quand nous avons voulu éliminer ces contrôles sur des choses comme les taux d'intérêt.

M. Evans: La loi sur les petits prêts est restée en vigueur jusqu'en 1980.

M. Blaikie: Donc, en 1966, pour la première fois de notre histoire, la loi n'imposait aucune limite sur les taux d'intérêt que les banques pouvaient exiger. Nous avons dit à ce moment-là que la solution plus raisonnable et socialement acceptable, dans les circonstances, aurait été d'imposer des limites à toutes les institutions prêteuses au lieu de les éliminer complètement. On ne nous a pas écoutés. Maintes et maintes fois, on a fait fi de nos mises en garde. On nous donnait toujours tort, mais les faits nous ont donné raison. Voici un des nombreux cas où nous avons fini par avoir raison. Personne ne peut nier que les taux d'intérêt et le coût de l'argent ont augmenté énormément depuis 1966. Le genre de concurrence prévue à cette époque ne s'est pas concrétisée, de sorte que les Canadiens n'ont pas tiré profit de cette modification.